

Juillet 2018
N°304



p3

*Valeur fertilisante
Fumiers de bovins :
de bonnes valeurs en Normandie*



p5

*Protection de la biodiversité
Agrifaune, pour une agriculture
résolument moderne*



p12

*Variétés blé
Pour un bon départ,
faites le bon choix !*

Dossier



p6-7

Limaces :
protéger
vos cultures
durablement

Exploitation cherche repreneur

Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU de 109 ha dont 18 ha de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 343 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim'Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme (3500 m² couverts), de la maison d'habitation, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en vente (63 ha minimum).

Sud Pays d'Auge

Exploitation en vaches allaitantes (limousines). SAU actuelle de 76 ha, 100 % prairies. Vente des bâtiments (2800 m²), d'une maison d'habitation en bâti traditionnel du Pays d'Auge + dépendances et du foncier en propriété (36 ha attenant + 20 ha). Possibilité de location de 20 ha. Le cheptel, le matériel et les stocks sont à vendre au preneur ou à tiers. Structure qui peut rester en élevage allaitant ou être réorienté selon le choix du preneur.

Bocage

Proche d'Aunay sur Odon, exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait. Vente du corps de ferme (stabulation VL, 70 logettes et stabulation paillée pour élève), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

Bessin - Bocage

Située entre Bayeux et Villers Bocage, structure avicole sur 1 ha 45 de foncier + maison d'habitation (7 pièces en pierre de Caen). L'exploitation produit poulet de chair et dinde sur un poulailler de 1000 m² et des volailles fermières (poulets, dindes, pintades) sur 5 poulaillers de 120 m² chacun et une surface d'1 ha. La structure conviendrait à une personne seule avec apport ou couple disposant d'un revenu externe.

Bocage

Proche de Vire, exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425000 litres, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

◆ Bilan de compétences

Etre acteur de son projet professionnel

Bon nombre d'agriculteurs se posent beaucoup de questions sur l'avenir et les conditions d'exercice de leur métier. Le temps où tous les agriculteurs faisaient l'intégralité de leur carrière dans le métier est désormais révolu. Pour accompagner les agriculteurs dans cette réflexion, la Chambre d'agriculture du Calvados propose un bilan de compétences.

Pour qui ?

De multiples raisons peuvent amener un agriculteur à s'interroger sur la poursuite de son métier :

- départ ou arrivée d'associé
- départ ou arrivée de salarié
- emprise foncière
- arrêt d'une production
- difficultés économiques
- difficultés relationnelles dans un collectif de travail ou en famille
- problèmes de santé
- souhait de découvrir un autre environnement professionnel
- énergie pour relever de nouveaux défis

Le bilan de compétences n'aboutit pas toujours à un changement de travail ou de métier pour la personne. En effet, il peut aussi aboutir à se remotiver dans le travail. La personne pourra avoir exploré d'autres pistes qui l'auront fait revenir au métier initial. Dans ce cas, la personne se sentira remobilisée dans son métier. Elle saura ce qui lui plaît dans ce travail ou ce qu'elle souhaite développer pour s'y sentir réellement bien.

Pour d'autres, le bilan de compétences aboutit sur un projet de changement professionnel. Dans ce cas, il est important pour la personne de bien se connaître, de définir ce qui est important pour elle, de définir ses centres d'intérêt, ses besoins, ses qualités, ses freins, ses ressources. L'accompagnement permettra de définir des pistes métiers, de mesurer l'écart entre ses acquis et les exigences d'autres emplois, d'explorer les possibilités de formation, d'analyser le marché du travail, de préparer sa recherche d'emploi et mettre en place un plan d'actions.

Comment se déroule le bilan de compétences ?

L'accompagnement se déroule sur plusieurs



mois, il est constitué de plusieurs rendez-vous individuels, d'une durée de 2 à 3 heures. Ces différentes séances contiennent des entretiens individuels, des passations et restitutions de tests, des recherches documentaires, des outils et méthodes pour faire des choix, se positionner et définir les étapes et moyens de réalisation de son projet professionnel.

Le bilan de compétences suppose l'engagement de la personne dans le processus. Elle est actrice de son évolution professionnelle, elle définit sa propre ligne d'action. Plus la personne est impliquée et volontaire dans son bilan, plus ce dernier sera efficace.

Quelles démarches et quel financement possible ?

Le VIVEA, fonds de financement de formation pour les agriculteurs, et le FAFSEA pour les salariés agricoles, financent les bilans de compétences. La Chambre d'agriculture se charge de monter le dossier auprès de

l'organisme financeur.

Une action soutenue par le Conseil Départemental du Calvados

Le Conseil Départemental soutien également l'accompagnement des agriculteurs vers la reconversion professionnelle. Ainsi la participation financière du Conseil Départemental permet de mettre œuvre un premier entretien avec l'agriculteur avant de s'engager dans la démarche. L'agriculteur peut ainsi préciser le contexte de sa demande et les objectifs attendus. Puis nous présentons les modalités de déroulement du Bilan. De plus, entre les séances, le conseiller formalise l'ensemble des échanges qui seront remis dans un compte rendu en fin de Bilan.

Pour tous renseignements :

Fabrice Renard ■
☎ 02 31 70 25 38

f.renard@calvados.chambagri.fr

Paroles d'agriculteurs et agricultrices ayant suivi un bilan de compétences

« Maintenant, je suis plus à l'aise pour parler de mes compétences »

« Le bilan m'a rassuré sur ce que je veux faire »

« Pour ma recherche d'emploi, cela m'a permis de refaire mon CV, de rédiger une lettre de motivation, de me préparer à un entretien d'embauche, je me sens prête à y aller »

« Le bilan permet de faire le point sur soi-même. La démarche permet de s'orienter vers ce qu'il y a de mieux pour soi »

« Le bilan m'a permis d'y voir plus clair, cela m'a aidé à définir dans quel ordre je dois faire les choses et qui je dois contacter »



◆ Valeur fertilisante

Fumiers de bovins : de bonnes valeurs en Normandie

Les analyses effectuées sur plus de 500 fumiers de bovins en Normandie confirment leur valeur en tant que fertilisant, mais les teneurs varient d'un produit à l'autre.

De bonnes valeurs fertilisantes

Le fumier pailleux de bovin lait moyen contient, à la tonne de produit brut, 4,9 unités d'azote, 2,6 unités de phosphore et 6,3 unités de potasse. Environ 43 % de l'azote est disponible pour une culture de printemps, si le fumier est épandu sur la même parcelle tous les 2 ans, 37 % pour un épandage tous les 3 ans.

Pour le phosphore, en situation d'apport

régulier, sa disponibilité serait identique ou même supérieure à celle des engrais minéraux solubles. La potasse est quant à elle disponible à 100 % car elle est directement absorbée par les racines.

Ce fumier pailleux de bovin lait épandu à 30 t/ha apporte donc en éléments disponibles : 63 u N/ha (si épandu tous les 2 ans), 78 u P205/ha et 189 u K20/ha. Il suffit alors d'ajouter de l'ordre de 60 u N/ha

Teneur en fertilisants des fumiers normands (analyses LANO 2013 à 2018)

	Azote u N/t	Phosphore u P205/t	Potasse u K20/t	Nombre d'analyses
Fumier pailleux bovins lait	4,9* 4,1 à 6,2	2,6 2,0 à 3,6	6,3 4,5 à 8,7	422
Fumier pailleux bovins viande	5,7 4,7 à 6,9	3,1 2,2 à 3,8	7,8 5,6 à 10,4	133
Fumier mou bovins lait	4,3 3,6 à 5,0	2,4 1,9 à 3,0	4,6 3,7 à 6,3	168

* La teneur en azote médiane des fumiers pailleux de bovins lait est de 4,9 unités N par tonne, et la moitié de ces fumiers se situe entre 4,1 et 6,2 u N/t.

pour couvrir les besoins en NPK d'un maïs produisant 15 t MS/ha.

Des teneurs différentes selon l'origine du fumier

Les fumiers pailleux de bovins viande ont généralement des teneurs plus fortes que les fumiers de bovins lait (voir tableau). Parmi les fumiers de même origine, les teneurs varient aussi à cause de l'alimentation des animaux, du niveau de

paillage et du stockage des fumiers, abrité ou non.

La potasse surtout varie fortement : en fumier pailleux de bovin viande, sa teneur va couramment de 5 à 10 u/t, soit 150 à 300 u K20/ha pour 30 t/ha. L'ajustement sur les achats d'engrais justifie largement le coût d'une analyse de fumier, environ 50 € HT.

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 30

i.diomard@calvados.chambagri.fr



Le fumier pailleux, plus sec, est plus riche en fertilisants qu'un fumier mou

◆ Pour prévenir les actes de délinquance, les conseils de la Gendarmerie du Calvados

Comment protéger les installations agricoles ?

Les exploitations agricoles sont particulièrement exposées aux actes de délinquance, du fait même d'installations situées sur des territoires vastes et dispersés géographiquement. Dans près de 30% des cas, les atteintes sont commises dans des locaux non verrouillés, facilitant en cela l'action des cambrioleurs.

Les délinquants recherchent le maximum de profit avec un minimum de risques, il est donc nécessaire de compliquer leur action par l'application de mesures de sûreté simples, découlant souvent du bon sens.

Vol de véhicules ou d'engins

Changez les barilletts de serrure et de contacteur en cas de doute. Attelez les

engins afin de compliquer leur déplacement. Stationnez les véhicules les plus sensibles au fond du hangar et ceux ayant le moins de valeur devant, tout en conservant une bonne manœuvrabilité d'évacuation en cas d'incendie.

Bloquez la direction à l'aide d'un antivol mécanique. Activez systématiquement les dispositifs « coupe-circuit ». Ne laissez pas

les clés sur le contact et ne les cachez pas dans un recoin du tracteur.

Privilégiez à l'achat les véhicules équipés d'un anti-démarrage électronique (à défaut, immobilisez le véhicule par le retrait d'une bougie, par exemple). Un émetteur GPS peut vous avertir du déplacement anormal d'un véhicule ou engin.

Les vols d'animaux

N'hésitez pas à appeler le 17 afin de signaler toute personne ou véhicule suspect à proximité de vos animaux ou installations. En période sensible (fin d'année, périodes de fêtes) variez les horaires de passage aux alentours de vos pâtures.

L'enlèvement d'un ou plusieurs animaux nécessite l'emploi d'un véhicule. Soyez vigilant vis-à-vis des véhicules qui ne vous sont pas familiers et relevez leur marque, couleur et immatriculation.

La protection électronique

Une alarme avec détecteur de présence peut être installée dans les locaux fermés. Des systèmes de prises de vues

photographiques, simples, discrets et peu onéreux existent. Ils permettent de protéger l'accès à certains bâtiments ou cuves à carburant avec une remontée de l'information en temps réel et une conservation des données.

La vidéo-protection est un moyen dissuasif efficace et utile à l'enquête judiciaire. Son installation ne requiert pas d'autorisation préfectorale dans les lieux non ouverts au public.

Prévenir et alerter

Préventivement, contactez votre correspondant sûreté en appelant la brigade de gendarmerie de votre lieu de domicile. Gratuitement, il vous aidera à améliorer votre sûreté.

Lorsque vous subissez un acte de délinquance, alertez immédiatement les forces de l'ordre en composant le 17. Préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs.

En savoir plus sur la protection de vos biens :

www.referentsurete.com

La Gendarmerie du Calvados



Brèves de session du 14 juin 2018

Actualité, budget rectificatif, prélèvement à la source et focus sur l'agriculture de conservation ont rythmé l'ordre du jour de la session de la Chambre d'agriculture du Calvados en présence d'Hubert Courseaux, 1er Vice-président du Conseil Départemental et de Richard Mir, sous-préfet de Vire. Retour sur l'essentiel.

Actualité

- **PAC post 2020** : baisse de 5% annoncée ! Le compte n'y est pas ! Le maintien du budget s'impose.

- **Projet de loi Agriculture et Alimentation** : Adopté en 1ère lecture le 30 mai à l'Assemblée Nationale Prochaine étape : le Sénat. Un enjeu sur les points d'inflexion majeurs que sont notamment l'inversion de la construction du prix, le relèvement de 10% du seuil de revente à perte, la séparation vente/conseil en phytosanitaire, la lutte contre le gaspillage et l'approvisionnement de la Restauration Hors Domicile publique. Concernant le Glyphosate : arrêt pressenti d'ici 2021, précision qui ne figure toutefois pas dans la loi.

- **Train de réformes nationales en vue, avec un objectif majeur pour l'Etat** : réduction du coût de ces dispositions estimées à + de 1,7 milliard €. Domaines concernés : formation professionnelle, apprentissage, fiscalité agricole... ce dernier point prévoit la suppression de l'abattement fiscal pour les jeunes agriculteurs les 1ères années : un coup de canif pour l'installation aidée ?

- **Importation d'huile de palme** : les élus relèvent l'incohérence de la situation.

Au niveau régional

- **AOP Camembert de Normandie** : une aire AOP étendue, plus de 1300 producteurs potentiels à l'horizon 2021 avec un cahier des charges, un litrage multiplié par 10, une montée en gamme attendue, une seule AOP pour 2 itinéraires techniques avec une différenciation reposant sur le « véritable » camembert.

- **Directive nitrates** : le 6ème programme doit être signé cet été.

Actualité départementale

- **Reconnaissance calamité liée au gel 2017** obtenue sur les vergers cidricoles et fruits à couteaux. Les paiements sont attendus cet été.

- **Agrigaz** : signature de l'arrêté inter préfectoral permettant d'enclencher la construction du projet. Objectif : un site opérationnel en automne 2019.

- **Tuberculose** : la vigilance reste de mise ! Pour les élevages impactés, et au vu du traumatisme, les élus soulignent l'impérieuse nécessité de traiter les dossiers avec réactivité.

- **Paiement des aides** : aides 2015 payées en 2017, 25 % des aides 2016 en cours de traitement, solde des dossiers 2016 annoncé pour l'automne 2018 : les élus expriment à nouveau leur incompréhension et leur colère au regard des retards de paiement et des dysfonctionnements observés.

Budget rectificatif de la Chambre

centré essentiellement sur l'évolution de l'organisation du réseau des Chambres normandes, avec la mise en place de services communs et de ressources partagées. La maîtrise des charges et la dynamique de la Chambre sont soulignées. Le budget est adopté à l'unanimité.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Les grandes lignes de la réforme sont présentées par la DGFiP : mise en place en 2019, la réforme concernera notamment les salaires, retraites, revenus fonciers et revenus des indépendants. Le dispositif repose sur un système « contemporain » où revenu et prélèvement seront phasés dans le temps. Les exploitants agricoles peuvent être concernés à double titre dans la mesure où ils sont employeurs. Concernant les revenus des indépendants, le prélèvement se fera sur le compte bancaire du chef d'entreprise. Quant aux revenus des salariés, la collecte sera assurée par l'employeur. Le caractère non linéaire des revenus agricoles est souligné par les élus de la Chambre d'agriculture, Le prélèvement à la source semblant plus adapté aux salariés qu'aux indépendants.

Le taux de prélèvement propre à chaque foyer fiscal sera calculé par l'administration qui demeure le seul interlocuteur du contribuable.

Focus « Agriculture de conservation »

Un moteur : le groupe, porteur d'une

dynamique de changement et un conseiller-expert dédié.

Dès 2010, la Chambre d'agriculture a mis en place le groupe technique « sol vivant » avec 8 agriculteurs. A date, le groupe compte 17 membres et un 2ème groupe est en cours de constitution. L'agriculture de conservation dispose à présent de références notamment sur blé et colza. Les 3 principes fondamentaux sont rappelés : réduction du travail du sol (pouvant aller jusqu'à la suppression), couverture permanente des sols et diversification de la rotation. La conjugaison de ces pratiques permet une vie biologique du sol plus abondante qui influe positivement sur le système racinaire des cultures, nourrit le sol, et permet de maîtriser le salissement des parcelles. L'intérêt économique est probant quand on compare les charges liées aux itinéraires techniques conventionnels à celles de l'agriculture de conservation. En blé et colza, des écarts sont notamment observés sur les postes travail du sol et semences.

Dans son témoignage, **Christophe Mouchel**, agriculteur à Saint-Vaast-sur-Seulles et membre du groupe « sol vivant » souligne le temps nécessaire pour passer d'un système conventionnel à l'agriculture de conservation et la capacité que l'on doit avoir pour remettre en cause ses pratiques et peser sur l'environnement. Il évoque la force du groupe, véritable moteur et lieu d'échange pour progresser.

Envie d'en savoir plus sur l'agriculture de conservation ? Nous vous invitons à contacter Charlotte Gardon, Antenne Plaine, Chambre d'agriculture du Calvados. Tel 02 31 53 55 06.

Elisabeth Pirat

☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr



◆ Energie

Des CIVE implantées au lycée agricole de Vire

Dans le cadre d'Agrigaz, un projet de construction d'une usine de méthanisation à Vire en lien avec 40 agriculteurs, une vitrine de Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique (CIVE) a été implantée fin mai au Lycée Agricole de Vire, en partenariat avec Agrileader, D2N et Engie.

Plusieurs cultures ont donc été semées derrière une prairie. Le but de cette vitrine est de voir le développement de ces cultures, mais aussi leur rendement et potentiel méthanogène. Plusieurs variétés de maïs et de tournesols ont été semées. Ces deux cultures ont également été implantées en

mélange et différentes méthodes de semis ont été testées : au semoir à céréales et au semoir monograine (mélangés sur le rang ou 3 rangs/3 rangs). En effet, l'année dernière les résultats étaient plus intéressants avec ce type de semoir, le tournesol ayant tendance à étouffer le maïs lorsqu'il était semé au semoir à céréales.

Seigle, moha, nyger... purs ou en mélange

Sont également testés le seigle pur et différents couverts en mélange tel le méthanicoouv un mélange de moha, nyger et tournesol - déjà testé l'année dernière, mais

également des mélanges à base de seigle pour remplacer le moha, ou de carthame pour remplacer le tournesol. Du ray-grass sous couvert a également été implanté afin de voir s'il est possible de faire une première récolte de méthanicoouv ou seigle/nyger/carthame à l'automne puis une coupe de ray-grass au printemps.

Une partie de ces cultures étaient déjà testées en plein champ l'année dernière, ce qui a permis d'effectuer des mesures de rendement. Ainsi, la quantité de moha/nyger/tournesol variait de 3,8 à 5,4 TMS en fonction des parcelles quand celle du

mélange maïs/tournesol variait entre 3,7 et 5,2 TMS, sachant qu'un désherbage est nécessaire en maïs/tournesol quand ce n'est pas le cas pour le moha/nyger/tournesol.

Une partie de ces modalités sont reprises dans des parcelles d'agriculteurs engagés dans le projet et sont pour certaines déjà semées. Des semis plus tardifs en cultures intermédiaires derrière orge ou blé sont envisagés pour cet été.

Sarah Cavenel

☎ 02 31 68 65 70 - s.cavenel@calvados.chambagri.fr

◆ Protection de la biodiversité

Agrifaune, pour une agriculture résolument moderne



Devant la volonté de faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité, il faut réinventer les interactions qui étaient auparavant naturelles entre chasseurs et agriculteurs. Créé en 2006, le réseau AGRIFAUNE comprend les Chambres d'agriculture, la Fédération Nationale des Chasseurs, la FNSEA et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il a pour but le développement de pratiques agricoles conciliant économie, agronomie, environnement et faune sauvage.

Dans le département du Calvados, la Fédération des Chasseurs du Calvados, en partenariat avec l'ONCFS et la Chambre d'agriculture, a, depuis plusieurs années, sensibilisé les établissements d'enseignement agricole du département aux différents problèmes environnementaux. L'objectif est de mobiliser les futurs agriculteurs sur la protection de la biodiversité, à la fois pour lutter contre les ravageurs des cultures, mais aussi pour favoriser la petite faune. Les actions sont nombreuses, de l'implantation de bandes mellifères par exemple, au suivi de populations d'auxiliaires des cultures, en passant par l'usage d'une barre d'effarouchement permettant au gibier de pouvoir s'enfuir et ainsi échapper aux risques liés au passage du tracteur.

Un concours pour sensibiliser les futurs agriculteurs

Cette année, les partenaires ont décidé d'instaurer un concours à destination

des élèves de 2nde BAC pro Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole des établissements d'enseignement agricole impliqués dans le programme AGRIFAUNE du Calvados (Lycée du Robillard, lycée de Vire et MFR de Maltot). Il s'agit en fait de sensibiliser à ces « nouvelles » pratiques, les élèves, futurs exploitants agricoles pour la plupart, mais aussi leurs maîtres de stage et les enseignants. Les candidats ont ainsi fait le bilan des pratiques et aménagements agricoles favorables à la faune sauvage existant déjà sur l'exploitation où ils effectuent leur stage. Ils ont alors proposé la mise en place d'une action adaptée à l'exploitation.

La remise des prix concernant la Maison Familiale Rurale de Maltot a eu lieu le lundi 25 juin, dans les locaux de l'Institut. A cette occasion, Marvyn BRAULT, en stage chez Daniel HUET à Urville, a été récompensé pour son projet consistant à préconiser l'implantation de couverts et des

aménagements adaptés au développement de la perdrix. Romane GAUQUELIN a été classée seconde au sein de la MFR, pour son projet de couverts mellifères. Bravo à eux ! Les concurrents des lycées agricoles de Vire et du Robillard recevront leurs récompenses à la rentrée prochaine.

Stéphane Berzinger

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



Comptage de vers de terre avec des élèves de lycée agricole

photo N. Chevallier - ONCFS

◆ Le 27 septembre, à Landelles et Coupigny

L'autonomie de A à Z

C'est ainsi qu'est nommée l'opération « porte ouverte » qui aura lieu chez Denis et Janine Lelouvier le jeudi 27 septembre 2018. Cette action de communication, ouverte le matin au public des élus et des collectivités et l'après-midi au public agricole, a pour objectif de présenter les évolutions réalisées par ce couple d'agriculteurs situé sur la commune de Landelles et Coupigny.

D'un système laitier déjà orienté vers l'herbe au départ, nos agriculteurs ont franchi petit à petit les étapes pour passer progressivement au « tout herbe » et à l'agriculture biologique. Au moment de revoir les installations bâtiment, ils ont fait le choix de mettre en place un séchoir à foin. L'objectif de cet équipement est de disposer d'un fourrage de haute qualité qui

évitera les achats de concentré. Le lait, ainsi produit par le troupeau de race normande de 60 têtes, sera progressivement transformé au niveau de l'exploitation pour être commercialisé en circuit court.

Bientôt, un Camembert de Coupigny

Dans un premier temps, Denis et Janine transforment une partie du lait produit en **beurre, crème, glaces et yaourts**. Dans un second temps, ce sera un **camembert au lait cru** qui sortira de l'exploitation. Au moment où de nouvelles règles sont actées au niveau national sur l'appellation du « Camembert de Normandie », nos éleveurs produiront, eux, un « Camembert de Coupigny ».

Pour aller encore plus loin en terme d'autonomie, le choix a été fait de mettre en place sur l'exploitation une chaudière à bois déchiqueté. Elle sera alimentée par le bois présent sur les haies de l'exploitation. Cette chaudière à biomasse permet de fournir des calories au séchoir en période de récolte des foin. Elle chauffe également les locaux de transformation du lait, puis, ce sera la maison d'habitation qui sera également chauffée par le bois déchiqueté.

Cette aventure que vivent Denis et Janine,



nous amène donc à organiser cette opération de communication afin qu'ils vous fassent partager leurs expériences.

A l'heure où les territoires s'organisent pour augmenter la part de produits alimentaires locaux dans la restauration collective, nos éleveurs ont anticipé cette nouvelle demande.

Rendez-vous donc à Coupigny le jeudi 27 septembre.

Antoine Herman

☎ 02 31 68 65 71

a.herman@calvados.chambagri.fr



Agenda

▲ Bienvenue chez les agri 's
Dimanche 26 août, à Vaux-sur-Seulles / Bayeux

Les Jeunes Agriculteurs invitent professionnels et grand public à une journée d'échange sur les métiers de l'agriculture, la qualité des productions locales et la mise en valeur des territoires et de leurs habitants.

Contact : Jeunes Agriculteurs du Calvados

☎ 09 86 68 62 64

▲ Foire internationale de Caen
Du 21 au 30 septembre, au Parc des Expositions de Caen

L'édition 2018 de la Foire de Caen vous fera voyager dans l'espace, avec une exposition qui vous emmènera des inventions de Léonard de Vinci aux fusées. L'agriculture sera présente au travers des concours et présentation d'animaux de races : charolaise (21, 22, 23), races à viande (26), poulinières (27) et normande (28, 29, 30).

Contact : Laurence Bignet

☎ 02 31 70 25 06

La ferme du Val d'Odon



La ferme du Val d'Odon Producteur, conditionneur et transporteur de pommes de terre. Recherche des producteurs de pommes de terre Bio en Normandie, pour produire sous cahier des charges. Tous nos producteurs sont contractualisés

Contactez nous :
Tel : 02 31 80 62 14
contact@ets-duchemin.fr



Limaces : protéger vos cultures durablement

Sensibiliser les utilisateurs

Afin de préserver la qualité des ressources en eau, RESEAU, le Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen met en place des démarches de concertation sur les aires d'alimentation de ses captages d'eau potable.

Parce que l'on observe occasionnellement la présence d'un molluscide, le métaldéhyde, dans les eaux pompées dans l'Orne pour la production d'eau potable, les comités techniques et de pilotage du bassin versant de la prise d'eau de l'Orne ont décidé de sensibiliser les utilisateurs.

La diffusion d'une note technique pour concilier la protection des cultures face au risque limace et préserver la ressource en eau est l'une de ces premières actions. La journée technique du 26 juin dernier sur la gestion du risque limace est également une action initiée par ce comité de pilotage.

Cette note est téléchargeable sur :

www.ecophytopic.fr



Les limaces peuvent entraîner d'importants dommages car leurs attaques sont précoces. Les agriculteurs se retrouvent obligés de recourir à un, voire plusieurs traitements. Lors de pluies hivernales, un transfert du métaldéhyde vers les eaux superficielles peut arriver, posant des problèmes pour la production d'eau potable. Il est donc nécessaire que chacun se mobilise pour :

- limiter au maximum ce phénomène afin d'améliorer la qualité de l'eau,
- permettre de conserver cette solution de traitement dans la protection de nos cultures.

On distingue deux espèces de limaces. La première est la limace grise (*Deroceras reticulatum*), elle se déplace à la surface du sol. De couleur grisâtre à brun jaunâtre, sa taille peut aller jusqu'à 70 mm en extension. Surtout nocturne, elle peut se déplacer de 6 à 7 mètres. La deuxième est la limace noire (*Arion hortensis*, *distinctus*). Moins mobile, elle se trouve le plus souvent dans le sol et apparaît plus rarement en surface. De couleur noire ardoisée, elle peut faire jusqu'à 40 mm en extension.

Afin d'anticiper le risque, afin d'éviter toute intervention « pompier », il convient d'activer en amont les différents leviers agronomiques à notre disposition.



Limace grise (*Deroceras reticulatum*)



Limace noire (*Arion hortensis*)

AGIR PAR LA ROTATION

La figure suivante montre le nombre de limaces grises par piège dans une culture de blé, avec différents précédents.

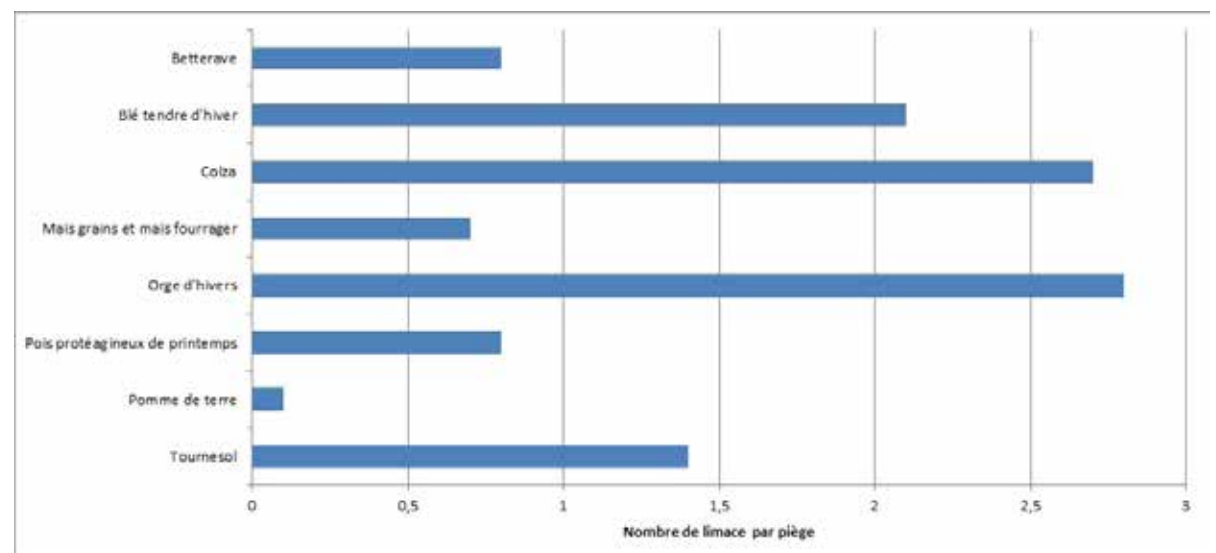


Figure 1 Influence des précédents en culture de blé (données BSV)

C'est après les cultures d'hivers (orge, colza, blé tendre) que les populations de limaces sont les plus importantes, l'alternance des cultures d'hivers et de printemps semble donc intéressante pour réduire le risque limaces.

PERTURBER LEUR CYCLE DANS LES INTERCULTURES D'ETE

L'été, les limaces peuvent continuer leur cycle. Toute action perturbant leur milieu de vie contribuera à réduire la population d'adultes et d'œufs et ainsi la pression sur la culture suivante. Le déchaumage va agir sur la quantité de nourriture disponible en émettant et asséchant le sol. Il permettra aussi de mettre les œufs en surface. En présence de forte pression, il est recommandé de faire plusieurs passages. Plus le premier est réalisé tôt après la récolte, plus l'efficacité est meilleure. Le broyage fin et une répartition homogène des résidus sur le sol réduisent les habitats possibles et évitent les concentrations dans certaines zones. Leur incorporation au sol améliore la prévention.

L'implantation de couverts en fin d'été coïncide avec l'éclosion des œufs de limaces grises et le développement des jeunes limaces noires. Il est donc important de ne

FAVORISER LES AUXILIAIRES NATURELS

Il existe de nombreux prédateurs naturels des limaces : oiseaux, reptiles, amphibiens, petits mammifères, insectes coléoptères (carabes, staphyllins) et araignées. L'enjeu de la biodiversité fonctionnelle en milieu cultivé est de favoriser l'existence de ces prédateurs. En consommant les limaces tout au long de l'année, tant au stade œuf qu'au stade adulte, ce cortège joue un rôle essentiel pour contenir les populations. Les limaces sont d'autant mieux régulées que la richesse spécifique des auxiliaires est importante. Afin de les favoriser, il existe plusieurs mesures agro-écologiques possibles tel que le morcellement parcellaire, la diversité culturale sur l'exploitation, l'implantation de zone refuge (bandes enherbées, haies), le labour peu profond, le choix de produits phytosanitaires à profils écotoxicologiques favorables.



Prédation d'une limace par un carabe (source : eau et rivière de Bretagne)

Très faible	Faible	Moyenne	Forte
	Blé	Niger	
	Radis chinois	Avoine	Colza (très forte)
Moutarde Blanche	Phacélie	Ray-grass d'Italie	Tournesol
Moutarde brune	Avoine rude	Gesse cultivée	Seigle
Féverole	Vesce commue	Pois fourrager	Orge de printemps
	Radis fourrager	Trèfle incarnat	
	Sarrasin	Lentille noirâtre	

Tableau 1 : Appétence des principaux couverts

pas choisir des espèces très appétentes qui favoriseraient leur développement. Le tableau ci-dessus regroupe différentes espèces en fonction de ce critère.

Quel que soit le choix du couvert implanté en interculture, il faut qu'il y ait le moins possible de repousse, notamment de colza et de blé.

SOIGNER LA QUALITE DES SEMIS ET LES ROULER

Il est important de semer aux dates optimales les cultures et sur des sols en bon état pour favoriser une levée rapide et un bon démarrage de la culture. Cela limite la durée de la phase de grande sensibilité des plantules aux attaques. Cela est vrai pour de nombreux autres ravageurs comme les altises du colza. Un sol finement travaillé en surface et des lignes de semis bien refermées offrent peu de refuge aux limaces et les rendent plus vulnérables. En sol motteux, un roulage après semis peut s'avérer efficace comme moyen de prévention en réduisant les zones creuses leur servant d'abris. Le labour, en enfouissant les adultes et les œufs, permet également de réduire le risque en retardant les attaques.

EVALUER LE RISQUE ET LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT

Comme tout ravageur du sol, les limaces sont très dépendantes des conditions pédoclimatiques et des itinéraires techniques. Le niveau de risque peut donc varier fortement d'une parcelle à l'autre, il est donc nécessaire d'effectuer des observations parcellaires. Les conditions optimales pour observer les limaces sont à l'aube, lorsque le sol est totalement humide ou dans la journée, sous les mottes, dans les parcelles avec un fort couvert ou recouvertes de chaumes. Il existe différents types de pièges permettant de quantifier l'activité des limaces en surface. On peut utiliser des non standardisés tels qu'un carton, une bâche plastique, une tuile ou utiliser des pièges « type INRA ». Ce sont des carrés de 0.25 m² composés de différentes couches et retenant l'humidité, ce qui les rend généralement plus efficaces. Le piégeage est à réaliser sur sol humide, arroser sous le piège si nécessaire, et il est à éviter juste après une préparation du sol. Les pièges, au minimum 4, sont à répartir à différents endroits de la parcelle, à une dizaine de mètres les uns des autres et de la bordure. Ils sont à déposer en début

de journée, après les avoir humidifié à saturation pour les pièges type INRA ou avoir arrosé le sol pour les pièges non standardisés. L'observation se fait ensuite tôt le lendemain ou, si ce n'est pas possible, dans les 3 à 7 jours selon les conditions climatiques. Déplacez-les ensuite de quelques mètres et réhumidifiez-les pour une nouvelle estimation.

Le piégeage est à commencer dès la culture précédente afin de pouvoir gérer le risque pendant l'interculture, par le travail du sol et le choix de l'espèce. Il est ensuite à continuer pendant l'inter-culture pour toujours adapter le travail du sol (déchaumage, roulage au semis). Effectuer un apport d'anti-limaces avant ou lors du semis de céréales si des limaces sont piégées ou que des attaques sur repousses ou couverts observées et que les conditions sont favorables à leur développement. Après semis, les observations sont à continuer afin de raisonner les épandages en fonction de l'évolution du piégeage et de la météo. Ceci permet d'éviter les confusions en cas d'observation de dégâts. Une fois le stade 3-4 feuilles atteint, la culture n'est plus sensible, il n'est plus nécessaire d'intervenir.

BONNES PRATIQUES D'EPANDAGE

En cas d'application de métaldéhyde, il convient de bien maîtriser l'épandage des granulés, notamment en bordure de cours d'eau. Pour cela, il est donc important de bien connaître les caractéristiques de son appareil ; en effet, la largeur réelle d'épandage est souvent supérieure à celle programmée.

Des produits alternatifs existent tel que le phosphate ferrique. Si le risque est déjà maîtrisé en amont, son efficacité est du même ordre que le métaldéhyde. Des recherches sont en cours sur de nouveaux moyens de lutte à l'aide d'agents de bio contrôle.

Juridique

◆ Rubrique juridique

Contrôle des structures et sanctions... soyez vigilants !

Avant toute mise en exploitation de terres agricoles, il convient de se poser la question de l'application du contrôle des structures et notamment du régime de l'autorisation d'exploiter. Ces règles s'appliquent à toute personne voulant mettre en valeur des terres agricoles (preneur à bail, propriétaire, exploitant précaire...).

Dans certaines situations, il peut arriver que l'autorisation fasse défaut. Plusieurs sanctions existent.

Sanctions civiles : si l'agriculteur est preneur à bail, la validité du bail est liée au respect de la réglementation du contrôle des structures. L'exploitant encourt la nullité de son bail rural qui peut être soulevée par le bailleur, le préfet ou la SAFER (en cas de préemption).

Sanctions économiques : exploiter sans autorisation peut empêcher le versement d'aides publiques ou le suspendre.

Sanctions administratives : le préfet peut prononcer une amende pouvant s'élever de 304,90 € à 914,70 € par hectare. Cette amende n'est pas automatique puisqu'elle ne peut être prononcée que si l'exploitant a

été mis en demeure :

- soit de déposer une demande d'autorisation d'exploiter les parcelles pour lesquelles il ne l'a jamais sollicitée,
- soit de cesser d'exploiter les terres concernées, s'il exploite au mépris d'un refus d'autorisation.

C'est seulement dans l'hypothèse d'un refus d'obtempérer dans le délai fixé que le préfet peut prononcer l'amende. La sanction peut être reconduite tous les ans si l'infraction persiste. Cette décision peut être contestée devant la Commission des recours.

Saisir la Commission des recours

L'exploitant a un mois à compter de la décision prononçant l'amende pour exercer un recours auprès de cette Commission. Il s'agit d'un recours préalable et exclusif, tout recours contentieux contre la décision sera rejeté si la Commission n'a pas au préalable été saisie.

Elle existe dans chaque région. Elle est présidée par un membre du corps des juridictions administratives. Elle comprend également :

- le Directeur Régional de l'Alimentation

de l'Agriculture et la Forêt (ou son représentant)

- le Trésorier-Payeur Général de la région ou son représentant
- deux personnalités choisies en raison de leur compétence en matière agricole, nommées par arrêté du Préfet de région sur proposition de la Chambre Régionale d'Agriculture.
- Les membres de la Commission sont nommés pour 6 ans.

La saisine de la Commission suspend la sanction administrative prononcée, l'exploitant n'a donc pas à la régler. La Commission doit rendre sa réponse dans un délai de 6 mois à compter de sa saisine.

Trois options possibles :

- confirmation de la sanction,
- réévaluation de l'amende en considération de la situation de la personne,
- retrait de la sanction si elle estime que la preuve de l'infraction n'est pas apportée.

Une fois notifiée, la décision de cette commission peut être contestée dans le cadre d'un recours contentieux.

Céline Dureuil-Boullier

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Agriculture biologique



◆ Reine Mathilde*

Huit années d'essais très riches d'enseignements

Le 7 juin dernier, la plate-forme d'essais végétaux en agriculture biologique près de Villers-Bocage a été présentée sous l'angle « Bilan de 8 ans d'essais ». 200 visiteurs se sont déplacés.

Les thématiques traitées durant les 8 dernières années portent sur l'amélioration de l'autonomie alimentaire en élevage bovin AB. 8 années ... et 8 thématiques qui se déclinent ainsi :

- associations céréales et protéagineux récoltées en grains
- associations riches en protéagineux à ensiler
- associations lupin + céréales
- les mélanges prairiaux à récolter
- les mélanges prairiaux à pâturer
- associations maïs + plantes compagnes
- céréales, maïs et protéagineux cultivés en pur
- semis de prairies sous couvert de cultures annuelles

Pour chacune de ces thématiques, le document de synthèse ci-contre présente, d'une part les résultats de ces 8 années d'essais, d'autre part les conseils de nos spécialistes. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet.

200 visiteurs

Les visiteurs viennent parfois de loin,

certaines d'Alsace, plus communément des régions voisines et évidemment de Normandie. Cette année, pas de minibus, toutes les vitrines végétales sont concentrées sur le même site. Elles ont permis d'illustrer chacune des thématiques de ces 8 ans d'essais. Les cultures d'hiver étaient particulièrement réussies avec de bons développements végétatifs ainsi qu'une propreté exemplaire. Les ensilages

de protéagineux sont maintenant réalisés et la moisson des microparcelles est programmée en août. Les semis de prairie sous des couverts devront être comparés, et le maïs associé à des protéagineux (féverole, haricot tarbais, lablab) sera pesé à l'automne.

Thierry Métivier

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr



*Reine Mathilde est une opération multipartenariale de développement de la filière lait biologique en Normandie.



◆ Formations de juin 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Retrouvez dans notre catalogue régional toutes les formations proposées dans le Calvados.

Elevage

▲ Dresser mon chien de troupeau – perfectionnement

J'éduque mon chien aux manipulations et déplacements difficiles.

2j : 4 septembre et 6 novembre 2018 – Pays d'Auge

2j : 6 septembre et 8 novembre 2018 – Vire

Contact : L. FLOS – 02.31.70.25.74

Tarif : 126 €



Végétal

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation

J'obtiens ou je renouvelle mon Certiphyto.

19 et 26 septembre 2018 - Hérouville Saint Clair

Tarif : gratuit

▲ Certiphyto V2 - prestataires renouvellement

Actualiser ses connaissances et pratiques en réglementation, prévention des risques pour la santé et la sécurité et réduction d'utilisation dans l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Public : Entrepreneurs de travaux agricoles de Normandie.

13 septembre - Caen

Contact : Samuel HARDY – 02 31 53 55 01

Tarif : gratuit

Spécial installation

▲ 21h : Entr'agri – Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

3j : 11, 14 et 18 septembre à Hérouville Saint Clair

Tarif : 130 €

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

2j : 25 et 28 septembre à Hérouville Saint Clair

Tarif : gratuit (parcours installation)

Contact : Catherine GODET ☎ 02.31.70.25.04

◆ Caen Normandie Métropole

Un groupe d'agriculteurs va suivre la révision du SCoT

Depuis 2011, le territoire de Caen Métropole dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Un tel document permet d'orienter l'aménagement global du territoire sur plusieurs années. Il quantifie les besoins en foncier, cible les secteurs à développer en priorité, et aborde le projet agricole.

Prescrite en 2013 et confirmée en 2017, la révision du SCoT est actuellement en cours sur un périmètre élargi de 150 communes.

Grâce à une convention-cadre signée entre le Pôle Métropolitain et la Chambre d'agriculture, le dialogue s'est renforcé entre les deux structures concernant les documents d'urbanisme. Ainsi, il a été convenu qu'un groupe d'agriculteurs

exerçant dans le périmètre de la révision, suivrait les travaux en cours.

Le mardi 5 juin 2018 a eu lieu la première réunion entre le Pôle Métropolitain, la Chambre d'agriculture et le groupe d'agriculteurs. Accueillis en Mairie de Bourguébus par le Vice-Président en charge du SCoT et par le Président de la Chambre d'agriculture, la dizaine d'agriculteurs présents a bénéficié d'une présentation conjointe du Pôle Métropolitain et de l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Métropole). Le bilan des résultats du SCoT de 2011 a été rappelé, et les raisons de la révision exposées.

La consommation foncière, première préoccupation

Cette séance a donné lieu à de riches échanges. La problématique de la consommation foncière autour de Caen, est arrivée en tête des discussions. Ne peut-on pas optimiser davantage le foncier consommé par les zones d'activités (exemple de Décathlon Mondeville) ? Concernant les logements, ne peut-on pas redoubler d'efforts pour reconstruire la ville sur la ville et limiter l'étalement urbain ? Il a été rappelé la très bonne qualité agronomique des parcelles du secteur et la nécessité de prendre cela en compte. Le monde agricole devra se reposer la question de la mise en place d'une protection renforcée des terres (ZAP).

Les agriculteurs ont aussi exprimé leurs difficultés de circulation dans le périmètre du Pôle. Il a été demandé au SCoT de réfléchir sur cette problématique dans le cadre de sa révision.

De nouvelles réunions d'échanges se tiendront entre les personnes en charge du SCoT et les agriculteurs, jusqu'à l'achèvement de la révision en 2019.



Axelle De Lavenne

☎ 02 31 70 25 14

a.delavenne@calvados.chambagri.fr



Clément Chevalier ■
☎ 02 31 51 66 34
c.chevalier@calvados.chambagri.fr

Nicolas Ribot ■
☎ 02 31 51 66 39
n.ribot@calvados.chambagri.fr

Des pratiques culturales innovantes mises à l'honneur dans le Bessin

Agriculture de conservation chez Henri Legrand

Suite à la porte ouverte du 28 novembre, Henri Legrand nous a de nouveau accueillis sur son exploitation pour un tour de plaine. L'objectif était d'observer l'évolution des cultures conduites en semis direct. Les agriculteurs présents ont pu échanger sur les pratiques culturales mises en place sur les parcelles de blé et colza. Travail du sol, biocontrôles, intérêts des couverts végétaux, réduction des charges de mécanisation ou diminution de l'IFT (indice de fréquence de traitement) sont autant de sujets abordés au cours de l'après-midi.

Réduction des herbicides dans le cadre du réseau DEPHY ECOPHYTO chez Yohann Pesquerel

Près de trente agriculteurs se sont rendus chez Yohann Pesquerel pour découvrir deux leviers permettant de réduire la pression adventive : le binage du maïs et la culture du chanvre.

La journée a débuté par une présentation du réseau DEPHY : un ensemble d'agriculteurs, dont fait partie Yohann, qui mettent en place des actions pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Une démonstration de binage a ensuite été effectuée sur un maïs au stade 3-4 feuilles, avec la bineuse de la CUMA du

Vieux-château. Florian Frémont a précisé les modalités d'utilisation de l'outil, en agriculture biologique et conventionnelle, ainsi que le coût à l'hectare qui est généralement inférieur à un traitement herbicide. Sur le secteur, le syndicat d'eau du Molay-Littry finance en partie l'utilisation de cette bineuse pour encourager son utilisation.

La journée s'est poursuivie par une présentation de la culture du chanvre, reconnue pour son caractère concurrentiel vis-à-vis des adventives. Gérard Hamant, producteur de chanvre dans le Calvados a pu partager son expérience sur deux points clés de l'itinéraire technique : l'implantation et la récolte. Les débouchés locaux ont

également été évoqués avec Agrochanvre pour la paille et la graine, mais aussi deux collecteurs de graines en AB : l'UFAB et Lchanvre.

Enfin, un nouveau débouché a été présenté : le chanvre fourrager. Yohann a testé cette année deux variétés de chanvre avec pour objectif de combiner gestion des rumex et production de fourrage pour ses vaches laitières. Un protocole d'analyses de fourrage est prévu et les résultats seront communiqués l'hiver prochain.

Un grand merci à Yohann Pesquerel et Henri Legrand pour leur accueil, leur partage d'expérience ainsi qu'aux autres intervenants ayant participé à ces deux journées.



◆ Festival de l'élevage de Vire Normandie

Une centaine d'animaux sur le ring



Nirma, du GAEC de l'Hôpital, a remporté le prix du meilleur animal du concours de la race Blonde d'Aquitaine.

Vire cette année une centaine d'animaux. Les partenaires de l'élevage étaient également présents pour cette journée organisée sous le signe de la convivialité.

De 10 à 17h, les différentes présentations des animaux par section se sont enchaînées – le palmarès ci-dessous. L'hippodrome a permis un déroulement de cette journée dans de très bonnes conditions ; les conditions météo étant peu favorables pour le plein air cette année.

Pour le concours départemental Blonde d'Aquitaine :

- Meilleur animal du concours : Nirma - GAEC de l'Hôpital à Vassy
- Championne Jeune : Nirma - GAEC de l'Hôpital à Vassy
- Championne Espoir : Mazarine - Elevage Bossuyt au Mesnil au Grain
- Championne Adulte : Hamelia - Elevage Bossuyt au Mesnil au Grain
- Champion Jeune : Nestor - GAEC Debons à Noron l'Abbaye
- Champion Espoir : Maharajah - Franck Lemarignier à Fierville Bray
- Champion Adulte : Jojoba - GAEC de l'Hôpital à Vassy

Pour le concours Limousin :

- Meilleur animal du concours : Jonquille.A - Etienne Aubert à St Gatien des Bois
- Challenge de l'Espérance mâle : Nitro - Nuttens-Bliault à Livarot
- Prix d'Honneur mâle : Loyal - Fougères Gilles à Fourneville
- Challenge de l'Espérance femelle : Nidelle - GAEC de l'Allière à Burcy
- Prix d'Honneur femelle : Jonquille.A - Etienne Aubert à St Gatien des Bois

Pour le concours départemental Prim'Holstein :

- Meilleure Laitière : Divine 2C - GAEC des 2 collines à Burcy
- Grande championne : GMN LIE - SCL de la Maison Neuve à Caumont l'Eventé
- Réserve Grande Championne : Hosette - GAEC du Pasquet aux Monts d'Aunay.

Le rendez-vous 2019 est déjà donné aux éleveurs à l'hippodrome de Vire.

Antoine Herman ■
☎ 02 31 68 65 71
a.herman@calvados.chambagri.fr



Après un passage dans le Pays d'Auge en 2017, le festival de l'élevage est de retour dans le Bocage pour 2018. Les plus beaux animaux des races allaitantes blonde d'aquitaine et limousine ainsi que les laitières de la race Prim'Holstein sont venus concourir sur le ring de Vire ce samedi 9 juin. Avec une équipe de 50 bénévoles, renforcée par les jeunes du lycée agricole de Vire, les organisateurs de cette manifestation avec à la tête Thierry Chanu, Président du concours, ont accueilli à l'hippodrome de

◆ Agriculture de conservation

Des nouvelles du groupe Agriculture SOL Vivant

En ce mois de mai, 8 agriculteurs du groupe «Agriculture Sol Vivant 14» se sont déplacés dans l'Ain pour suivre une formation sur les extraits fermentés de plantes avec Eric Petiot, agronome spécialisé sur le soin des plantes et du sol. En chemin, ils ont retrouvé Jean-Luc Forrier, conseiller chez Vivescia en agriculture de conservation. Ils ont profité de ce déplacement pour visiter des parcelles d'une exploitation en semis direct.

Le groupe a ensuite pris la direction de Crozet pour entamer la formation tant attendue sur les extraits fermentés de plantes. Un tour de table a permis de cibler les attentes de chacun et d'orienter la formation : comprendre les mécanismes, savoir quels dosages effectuer, à quelle période les utiliser etc.

Afin de partir sur de bonnes bases, les principaux mécanismes de défense de plantes ont été abordés. Les molécules naturelles, contenues dans les extraits fermentés de plantes permettent d'améliorer la résistance des plantes, notamment en rétablissant les familles de microorganismes. De plus, la multiplicité moléculaire de ces préparations permet de



Ortie

pallier aux problèmes de résistances.

Après la théorie, le groupe a pu observer différentes plantes à la loupe binoculaire. Les différentes préparations et les méthodes de réalisation ont été approfondies. En fin de formation, l'utilisation d'huiles essentielles a été mise en lumière dans le cadre de traitements curatifs. C'est la tête bien remplie et pleine de nouvelles idées que le groupe d'agriculteurs est reparti sur ses terres normandes, bien décidés à mettre en pratique...

Charlotte Gardon ■

☎ 02 31 53 55 06

c.gardon@calvados.chambagri.fr



Tour de plaine avec JL Forrier



Mesures réalisées sur les plantes avec Eric Petiot

Excellence laitière



En 2015, dans un contexte de crise de l'élevage, le gouvernement avait décidé la mise en place d'un plan de soutien. Une centaine d'éleveurs du Pays d'Auge avaient alors contacté la cellule d'urgence pour bénéficier des mesures mises en place à l'époque.

Les élus locaux, conscients de l'importance de l'élevage dans le Pays d'Auge, s'étaient fortement mobilisés. Le constat avait été fait que de nombreux éleveurs laitiers ne bénéficiaient pas d'un prix du lait maximum, faute de réunir la totalité des critères de qualité. Un manque de moyens financiers, une lassitude amène certains producteurs à diminuer les outils utilisés pour la maîtrise d'un lait de qualité alors même que les entreprises agro-alimentaires réaffirment l'importance de travailler un lait de haute qualité. L'idée a donc été de mettre en place une action qui permette aux éleveurs laitiers d'obtenir tous les bonus qualité existants.

Expérimentation : projet excellence laitière dans le Pays d'Auge

Cette prestation consiste à accompagner les éleveurs du Pays d'Auge (environ 300) de manière expérimentale sur une année, dans l'analyse et le conseil associé pour une évolution de leurs pratiques (alimentation du bétail, gestion de la traite...), afin d'améliorer la qualité du lait et, de contribuer ainsi à la pérennisation des exploitations laitières, notamment celles, productrices des 3 AOP/AOC fromagères emblématiques du Pays d'Auge.

Deux publics ont été identifiés : d'une part, les éleveurs qui, à ce jour, ne bénéficient d'aucun contrôle de performance et à qui il sera proposé un accompagnement technique et économique sur la conduite du troupeau laitier : tour du troupeau, gestion technique de l'atelier lait, optimisation de la marge sur coût alimentaire et analyse des marges brutes, interprétation des bilans de production laitière et qualité du lait, mise en place d'objectifs et de plan d'actions avec évaluations des marges de progrès.

D'autre part, il sera proposé aux éleveurs adhérents, une intervention qui permet d'améliorer la situation technico-économique de l'exploitation en lien avec la qualité du lait : coûts des mammites, prix d'équilibre, ajustement des rations, germes pathogènes, mortalité des veaux.

Cette initiative du Département du Calvados a été confiée à Littoral Normand et se concrétise par la prise en charge financière d'une partie du coût des analyses laitières ou d'un conseil. Elle bénéficie du soutien de la région Normandie et de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Pays d'Auge.

Votre contact, pour plus d'informations : Stéphanie Baudais, 06 81 44 22 59.

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr



♦ Variétés de blé

Pour un bon départ, faites le bon choix !

Le choix variétal est l'étape essentielle de la conduite de la culture. La variété devra correspondre à vos objectifs (rendement, tolérance aux maladies et à la verse, qualité...). En fonction de la variété, les charges en intrants pourront varier au printemps.

Chaque année la Chambre d'agriculture du Calvados vous propose une liste de variétés les plus performantes. Ces variétés sont testées dans le réseau d'essais de Chambres d'agriculture de Normandie. Elles se distinguent par la productivité, la résistance aux maladies, la tenue de tige et la qualité.

Ces conseils sont approfondis au sein de nos Groupes spécialisés Cultures et dans les notes Info'Conseil que nous publions.

Pour plus d'informations, contacter le conseiller cultures de votre région !

Variétés demi-précoces et précoces

Variétés	protéines	verse	fusariose	septoriose	chlortoluron	Commentaires
FLUOR BP (unisigma)	+	+	+	+	T	Productif mais un peu irrégulier. Assez tolérant au complexe maladie.
RUBISKO BP (RAGT)	++	+/-	+	+	S	Rendement intéressant, bonne teneur en protéines. Tolérant aux rouilles et à la septoriose. Variété résistante aux cécidomyies.
CREEK BP (saaten-union)	+	++	+/-	+	T	Productif, résistant à la verse, tolérant rouille jaune, sensible fusariose.
LG ABSALON BP (LG)	+	+	+/-	++	T	Assez productif. Tolérant aux maladies, moyennement sensible à la verse.
FILON BPS (Desprez)	++	+/-	+/-	++	T	Bonne teneur en protéines, assez tolérant à la septoriose, moyennement sensible à la verse. Adapté aux petites terres.

Variétés demi-tardives et tardives

Variétés	protéines	verse	fusariose	septoriose	chlortoluron	commentaires
BOREGAR BP (RAGT)	+	+	+/-	++	T	Productivité correcte. Très résistante à la septoriose mais très sensible aux rouilles. Tardif à montaison, adapté aux semis précoces. Variété résistante aux cécidomyies.
FRUCTIDOR BPS (unisigma)	+	+	+	++	T	Rendement dans la moyenne voire mieux en bonnes terres. Bonne teneur en protéines, résistance globale aux maladies.
RGT TEKNO BPS (RAGT)	+	+	+	+/-	S	Variété productive avec de la protéine et du PS. Comportement moyen face aux rouilles.
TRIOMPH BPS (syngenta)	+	++	+/-	+	S	Bon comportement face à la septoriose et aux rouilles. Résistant à la verse. Bonne productivité mais faible PS. Teneur en protéines correcte.
CHEVIGNON BPS (saaten-union)	+	+/-	+/-	++	T	Variété productive, peu sensible aux maladies. Moyennement sensible à la verse. Teneur en protéines dans la moyenne.
CHEVRON BP (saaten-union)	+	++	+/-	+/-	T	Bon comportement face aux maladies du feuillage (septoriose, rouilles) et face à la verse. Bonne productivité. Teneur en protéines correcte.

▲ **Nouveautés 2018 à suivre, sélectionnées pour leur résistance à la septoriose, à la rouille jaune et leur productivité :**

**KWS EXTASE,
MACARON,
ALBATOR**

Contactez votre antenne chambre d'agriculture

Bessin : 02 31 51 66 33

Bocage : 02 31 68 11 16

Pays d'Auge : 02 31 31 31 85

Plaine : 02 31 53 55 00

Le respect

Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ; et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences. Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ; nous respectons vos choix et votre volonté.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Michel Legrand

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf

mention contraire. Imprimerie Anquetil.